

SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB
Société Anonyme au capital de 100.000.000 de DH
Siège Social : Z.I du Sahel – Rue n° 7-B.P. 96/97 – 26 400 Had Soualem, Province de Berrechid
RC : 1513



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2020

Statuant sur l'exercice 2019

L'An Deux Mille vingt, et le 30 Juin 2020 à 10h, au siège social de la société, sis à Zone Industrielle du Sahel, rue n°7-26400 à Had Soualem, les actionnaires de la société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb, par abréviation « **PROMOPHARM** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du conseil d'administration parue dans le journal « **L'ECONOMISTE** » en date du 1^{er} Juin 2020.

Conformément à ce contexte pandémique liée au Covid-19 et à la législation en vigueur, cette assemblée générale ordinaire se tiendra par le biais de l'application Zoom et sera enregistrée pour y revenir si cela est nécessaire.

Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**, en sa qualité de membre du conseil d'administration préside l'Assemblée.

Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**, en sa qualité d'actionnaire présent et mandataire, du plus grand nombre d'actions, est appelé comme scrutateur.

Monsieur **Abdelkrim KABECHE** représentant la société Arab Pharmaceutical Manufacturing, est appelé comme scrutateur.

Monsieur **Abdelali LAHCEN** est désigné comme Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président constate, parmi les participants présents lors de cette assemblée enregistrée compte tenu de ce contexte pandémique liée au Covid-19 et conformément à la loi en vigueur, que **vingt (20) actionnaires** possédant ensemble **941 191 actions** sont présents ou représentés et que, l'Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire, tel que prévu dans les statuts de la Société.

Les documents ci-dessous mentionnés sont mis à la disposition de l'Assemblée :

1. Les statuts de la Société.
2. Les documents relatifs à la convocation.
3. Le texte des projets de résolutions.
4. La liste des administrateurs.
5. L'inventaire de l'Actif, du Passif et les états de synthèse de l'exercice écoulé.
6. Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2019.
7. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019.
8. La liste des actionnaires
9. Les pouvoirs des actionnaires représentés.

AK

MA

Monsieur le Président rappelle que l'inventaire, le bilan, le compte des produits et charges, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes et tous les documents devant être communiqués à l'Assemblée, en application de l'article 141 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, ont été tenus à la disposition des actionnaires les quinze (15) jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle aux actionnaires présents ou représentés qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2019.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019.
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2019.
5. Quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2019.
7. Nomination des Administrateurs indépendants ;
8. Approbation de mise en place d'un comité d'audit ;
9. Impact du Covid-19 ;
10. Pouvoir pour formalités légales.

Après lecture du rapport de gestion concernant l'exercice 2019 ainsi que tous les autres points inscrits à l'ordre du jour, diverses observations sont échangées et personnes ne demandant la parole, Monsieur le Président a mis aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

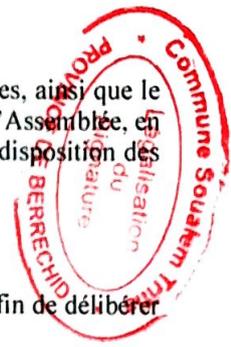
QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 52.114.203,41 dirhams.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AK

MX



CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2019 :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| ▪ Résultat Net de l'exercice | 52.114.203,41 dirhams |
| ▪ Affectation en report à nouveau : | 52.114.203,41 dirhams |

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2019, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| ▪ Capital social | 100.000.000,00 dirhams |
| ▪ Réserve légale | 8.776.854,55 dirhams |
| ▪ Réserve d'investissement | 123.498.730,53 dirhams |
| ▪ Report à nouveau | 52.114.203,41 dirhams |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément à la législation en vigueur et afin de renforcer ses règles de bonne gouvernance, le Président propose aux actionnaires de procéder à la nomination de trois (3) administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, en qualité d'Administrateurs indépendants, laquelle nomination prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte, à toutes fins utiles, que le conseil d'administration de la Société sera désormais en plus des administrateurs précédemment nommés par l'assemblée Générale ordinaire du 10 mai 2018, sera composée comme suit :

1. Madame **Asma ALAOUI** en qualité d'administrateur indépendant, de nationalité Marocaine.
2. Monsieur **Issam EL MAGUIRI** en qualité d'administrateur indépendant, de nationalité Marocaine.
3. Monsieur **Khalid JANAHI** en qualité d'administrateur indépendant, de nationalité Suisse.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

Conformément à la législation en vigueur et afin de renforcer ses règles de bonne gouvernance, il a été décidé de mettre en place un comité d'audit composé de trois (3) membres avec les responsabilités et missions énumérées par l'art 106-bis du Dahir n° 1-96-124 (14 RABII II 1417) portant promulgation de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes (Modifié et complété par les lois 81-99, 23-01, 20-05, 78-12).

En effet, l'article 106-bis stipule que le comité d'audit sera chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, à savoir :



1. Du suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ;
2. Du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de gestion des risques liés à la société ;
3. Du suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
4. De l'examen et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'entité contrôlée ;
5. De l'émission de recommandation à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée ;
6. De rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Il a été décidé, par ailleurs, que le comité sera composé des personnes suivantes :

1. Monsieur **Khalid JANAHI** en qualité de **Président** du comité d'audit.
2. Monsieur **Issam EL MAGUIRI** en qualité de **membre** du comité d'audit.
3. Madame **Asma ALOUI** en qualité de **membre** du comité d'audit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration suit de près la situation mondiale en ce qui concerne la pandémie du COVID-19 et étudie l'exposition potentielle de notre entreprise aux perturbations connexes.

Aussi, nous ne prévoyons actuellement aucun impact significatif sur les principaux indicateurs financiers.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **10h34**.

Considérant ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Secrétaire.

Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**
Président

HIKMA MENA FZE
Représentée par Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**
Scrutateur

ARAB PHARMACEUTICAL MANUFACTURING
Représentée par Monsieur **Abdelkrim KABECHE**
Scrutateur

Monsieur **Abdelali LAHCEN**
Secrétaire

14 Juil 2020

Apposées en notre présence
Comme Soualem
Législation
du
Signature
Abdellatif ENNASRI
Province de BERRECHID